Nations Unies E/conf.101/7/Add.1



## Conseil économique et social

Distr. générale 18 juin 2012 Français

Original: espagnol

## Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 11 e) de l'ordre du jour provisoire\*

Fichiers de données toponymiques et des nomenclatures géographiques : services de données, logiciels de gestion des données et produits numériques (par exemple, nomenclatures toponymiques et services Web)

## Nomenclature géographique nationale

## Rapport présenté par l'Espagne\*\*

Résumé\*\*\*

La nomenclature géographique nationale, définie aux articles 23 et 24 du décret royal nº 1545/2007 du 23 novembre 2007 portant réglementation du système cartographique national, est une base de données dynamique qui rassemble les toponymes devant être utilisés dans la cartographie officielle. En outre, le décret prévoit que la nomenclature sera établie après harmonisation et intégration des éléments suivants, s'il y a lieu :

- La nomenclature géographique de base, qui rassemble les dénominations officielles indiquées dans les cartes topographiques à l'échelle de 1/25 000 et aux échelles inférieures;
- La nomenclature géographique de chacune des communautés autonomes, qui comprend les dénominations officielles géoréférencées sur les cartes topographiques à une échelle supérieure à 1/25 000 de chaque communauté autonome.

<sup>\*\*\*</sup> La version intégrale du rapport peut être consultée, dans la langue de l'original uniquement, à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html.







<sup>\*</sup> E/CONF.101/1.

<sup>\*\*</sup> Rapport établi par Antonio Luján Díaz, Marta Montilla Lillo et Angélica Castaño Suárez, de l'Institut géographique national (Espagne).